

La Chapelle Saint-Marc



Randonnée n°2600989

Une randonnée proposée par POULIN Gérard

Parcours balisé N°46.

Au bord de la Puisaye, cette randonnée est en grande partie sur les collines de Forterre. Les champs et les horizons sont vastes, les bois permettent de trouver l'ombrage. Le jardin découverte de Chastenay apporte sa touche nature.

Durée :	4h10	Difficulté :	Moyenne
Distance :	12,42 km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	210 m	Activité :	Pédestre
Dénivelé négatif :	203 m	Région :	Puisaye
Point haut :	334 m	Commune :	Leugny (89130)
Point bas :	219 m		

Description

Départ depuis le parking du Champ de Foire de Leugny (le long de l'Ouane).

(D/A) Longer le parking pour sortir à l'opposé de la Grande Rue dans la Ruelle des Mulets. Au carrefour, face à la route, tourner à gauche dans la Rue de l'Église Saint-Martin (D125 direction Chastenay). Longer le cimetière.

(1) Traverser la D125 et virer dans le premier chemin de droite. Monter et pénétrer dans le bois.

(2) Peu après, tourner à gauche. Oublier un départ de chemin sur la droite puis tourner à droite dans le prochain. Poursuivre sur ce parcours principal en laissant les départs sur la droite pour atteindre un carrefour avec un chemin partant à 45° sur la droite et un chemin tournant à l'équerre.

(3) Choisir ce dernier, cette partie est en faux plat jusqu'au 2^{ème} croisement en T. À ce carrefour, prendre à droite en montant.

(4) Virer à gauche et commencer à redescendre pour trouver un croisement de 4 chemins. Passer tout droit. Pénétrer sur un chemin peu large bordé de haies. Cette descente est assez rapide (tracé non signalé sur fond IGN).

(5) Peu avant la fin de la descente, virer à droite dans un sentier qui serpente dans un jardin découverte. Rester sur ce chemin aménagé avec escaliers et main courante pour arriver devant le lavoir sur la gauche (juste après le chemin qui grimpe à main gauche). Le longer et se diriger vers l'église avec l'ancienne aire de pesage. Descendre par la droite, traverser la rue et tourner à gauche pour 50m environ.

Prendre la rue de droite en direction de Ouane. La conserver en montant tout droit jusqu'au moment de trouver un chemin.

Le prendre et monter pour traverser tout droit le hameau de Chicorneau.

(6) Partir tout droit sur cette route à conserver sur 400m environ pour croiser 2 chemins perpendiculaires.

(7) Tourner à gauche et descendre en ligne droite pour aboutir sur un chemin transversal.

(8) Virer à droite et conserver ce chemin bordé de cultures céréalières. Continuer, aboutir aux premières maisons des Granges, la voie devient goudronnée. La conserver en laissant la route sur la gauche et franchir l'Ouane. Passer devant le Moulin des Granges à main gauche et atteindre

Points de passages

- D/A Champ de Foire**
N 47.681919° / E 3.374158° - alt. 219 m - km 0
- 1 Cimetière**
N 47.679651° / E 3.378428° - alt. 225 m - km 0.46
- 2 Croisement de 4 chemins**
N 47.670872° / E 3.373557° - alt. 289 m - km 1.53
- 3 Croisement en Y**
N 47.661842° / E 3.360693° - alt. 303 m - km 3.24
- 4 Croisement avec un chemin latéral**
N 47.652347° / E 3.37331° - alt. 334 m - km 4.67
- 5 Chemin permettant la visite du jardin-herbier**
N 47.655463° / E 3.381789° - alt. 268 m - km 5.42
- 6 Débouché sur une route**
N 47.656284° / E 3.39012° - alt. 300 m - km 6.3
- 7 Croisement d'un chemin perpendiculaire**
N 47.656428° / E 3.39557° - alt. 316 m - km 6.72
- 8 Croisement en T**
N 47.666055° / E 3.388985° - alt. 283 m - km 7.9
- 9 Traversée de la D950 - Ouane-(rivière) - Affluent du Loing**
N 47.67415° / E 3.393636° - alt. 234 m - km 9.01
- 10 Croisement de chemins**
N 47.682497° / E 3.398684° - alt. 272 m - km 10.11
- 11 Débouché sur une route**
N 47.683541° / E 3.395632° - alt. 273 m - km 10.42
- 12 Traversée de la D950**
N 47.679586° / E 3.383546° - alt. 226 m - km 11.46

- D/A Champ de Foire**
N 47.681912° / E 3.374158° - alt. 219 m -

la Chapelle Saint-Marc.

km 12.42

(9) Traverser avec prudence la D950. Monter la voie d'en face. Elle se termine rapidement en chemin. Au croisement en T, virer à gauche.

Continuer sur cet axe en laissant un premier chemin sur la droite. Arriver à un carrefour de chemins (celui d'en face se confond avec la végétation, octobre 2019).

(10) Tourner à gauche et déboucher sur une petite route.

(11) Prendre à gauche sur environ 400m. Virer sur la gauche dans un chemin large et enherbé bordé d'une haie à main gauche. Parvenir à une route (D950).

(12) Compte tenu de la configuration des lieux, tourner à droite sans traverser. Parcourir une cinquantaine de mètres pour se trouver en face d'un chemin perpendiculaire à la route.

Traverser avec prudence et prendre ce chemin. Franchir le gué sur le pont. Rejoindre le cimetière.

(1) Tourner à droite en conservant l'accotement de droite. Au carrefour, descendre à droite dans la rue prise au départ **(D/A)**.

Informations pratiques

Parcours très souvent exposé au soleil. Points de vue réguliers depuis les plateaux. Par vent froid, déconseillé sans être correctement vêtu.

Ce parcours balisé suivant la charte de balisage de la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre porte le N°46 inscrit sur plaquettes fond Jaune.

Le balisage a été réalisé par l'association *À chacun son chemin en Puisaye-Forterre* en décembre 2022.

En cas de soucis, merci de [remplir ce questionnaire](#) (1 à 2 minutes seulement).

Attention lors des traversées de routes.

Le fait que le balisage soit mentionné impose toutefois de partir au minimum avec ce descriptif et la carte IGN l'accompagnant ou/et l'application visorando.

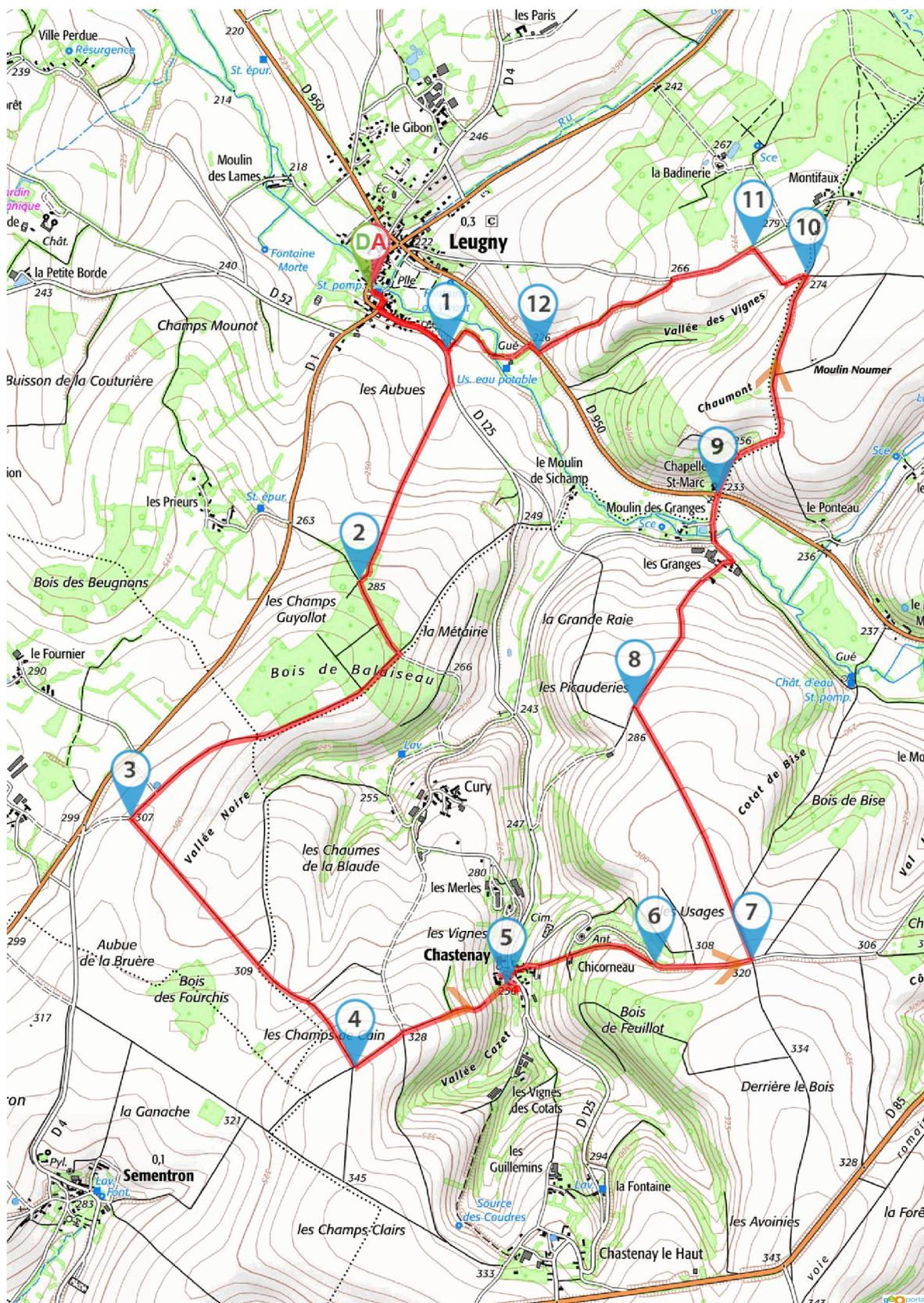
A proximité

Avant la descente sur le village de Chastenay, ne pas rater le passage sur la droite par le Jardin Botanique et Pédagogique. Point pique-nique dans ce village possible au pied du lavoir.

À remarquer aussi la bascule à bestiaux située devant l'église de Chastenay.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-la-chapelle-saint-marc/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



↑ N
©2023 IGN 1km

Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

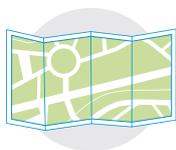
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.